

Le Budget de Saint-Dionisy

Dossier réalisé par Jean-Christophe GRÉGOIRE et Françoise ZAJDNER

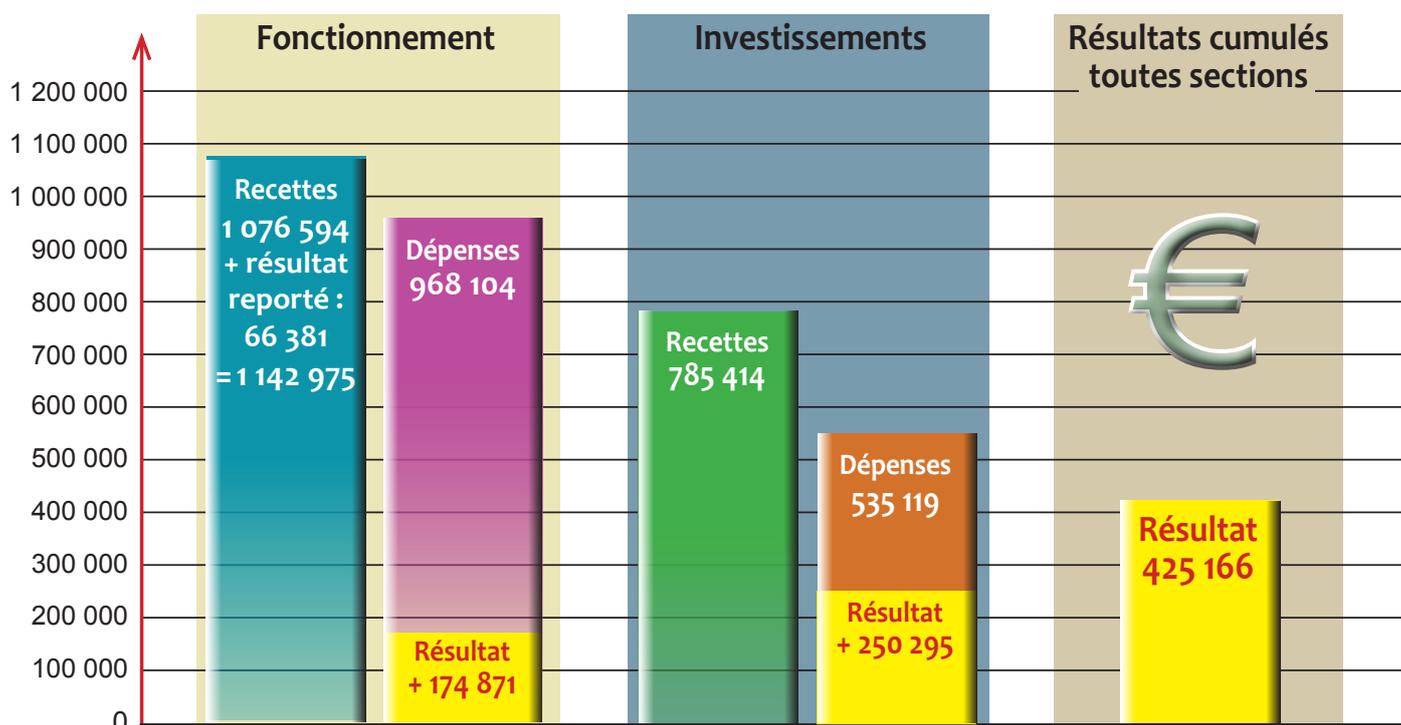
→ Endettement de la commune au 31 décembre 2022

- Capital restant dû : **939 198 €**
- Annuité des emprunts (capital + intérêts) : **126 761 €**
- Capacité de désendettement : **5,37 ans**

→ Taux d'imposition locaux

- Le taux d'imposition de la commune n'a pas été modifié.

Les grands chiffres des comptes 2022



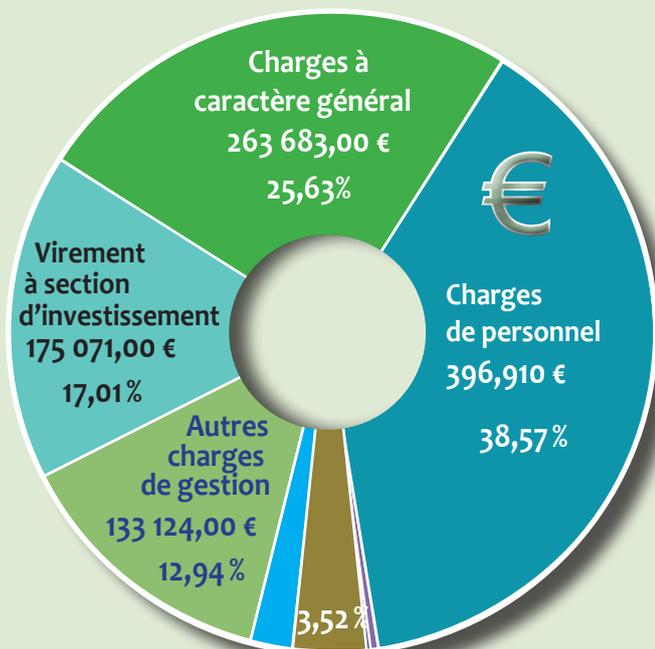
GLOSSAIRE Pour vous aider à comprendre le budget primitif

- **Charges à caractère général** : tous les frais engagés au titre du fonctionnement quotidien de la commune (eau, gaz, électricité, téléphonie, affranchissement produit d'entretien, entretien des bâtiments des espaces verts, de la voirie, les maintenances, les fournitures diverses, les honoraires et contentieux, les fêtes et cérémonies, l'école, la culture...).
- **Atténuation des produits** : recette perçue par la commune mais devant être reversée à un autre organisme.
- **Autres charges de gestion** : redevance, indemnités, service incendie, subventions aux organismes et associations ...
- **Virement à section d'investissement** : excédent de fonctionnement de l'année en cours versé à la section d'investissement.
- **Atténuation des charges** : charges engagées par la commune qui doivent lui être remboursées (ex : indemnités journalières).
- **Produits de service** : concessions du cimetière, droits de stationnement, redevance d'occupation du domaine communal, service périscolaire et de restauration.
- **Dotations et subventions** : dotations de l'État, de la Région, du Département, de l'Agglo et divers organismes...
- **Autres produits** : revenus locatifs des immeubles, salles, ateliers relais...
- **Immobilisations incorporelles** : licence de logiciel, numérisation cartographique du cadastre...
- **Immobilisations corporelles** : investissements matériels et travaux prévus en 2022.
- **Immobilisations en cours** : travaux commencés en 2021 et non terminés.
- **Dotation fonds divers et réserves** : versement FCTVA, taxe d'aménagement...
- **Excédent de fonctionnement capitalisé** : issu des excédents de gestion antérieurs.

BUDGET PRIMITIF 2023

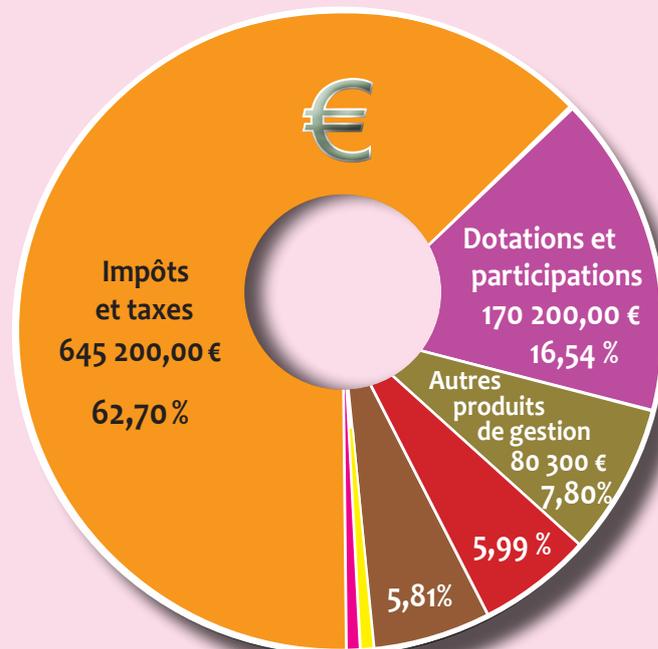
Section de fonctionnement 2023

DÉPENSES 1 028 721,00 €



Dépenses imprévues	36 233,00 €	3,52 %
Intérêt des emprunts	22 100,00 €	2,15 %
Atténuation des produits	1 000,00 €	0,10 %
Charges exceptionnelles	600,00 €	0,05 %

RECETTES 1 028 721,00 €



Produits de services	61 650,00 €	5,99 %
Résultat reporté	59 871,00 €	5,81 %
Atténuation des charges	6 000 €	0,58 %
Produits exceptionnels	5 500 €	0,53 %

Section d'investissement 2023

DÉPENSES 993 471,00 €

RECETTES 993 471,00 €

